CAHIER DES CHARGES DU CIRCUIT REGIONAL DES CEINTURES DE COULEURS

LIGUE DE NORMANDIE - Saison 2019 – 2020

*Tournois accessibles uniquement aux licenciés normands non ceinture noire pour la saison en cours.*

* 1er Tournoi du Circuit Régional Ceintures de Couleurs – 8 décembre 2019 - Granville
* 2ème Tournoi du Circuit Régional Ceintures de Couleurs – 21 décembre 2019 - Pîtres
* 3ème Tournoi du Circuit Régional Ceintures de Couleurs – 8 mars 2020 - Mondeville
* 4ème Tournoi du Circuit Régional Ceintures de Couleurs – 25 avril 2020 - Forges-les eaux
* 5ème Tournoi du Circuit Régional Ceintures de Couleurs – 10 mai 2020 - Alençon

Inscriptions

* Les engagements se font obligatoirement via l’extranet fédéral.
* Il ne peut être demandé un droit d’inscription aux combattants inscrits sur le circuit régional des ceintures de couleurs.

Déroulement de la manifestation

## **Accueil des participants, pointage et contrôle des passeports.**

* L’accueil des judoka se doit d’être agréable et convivial.
* Les problèmes rencontrés doivent directement être traités avec l’officiel de compétition désigné par la Ligue.
* Le club support d’organisation doit prévoir pour toute la durée de la manifestation, des personnes en nombre suffisant pour effectuer ce contrôle.

## **Pesées et tirage au sort et suivi de compétition**

* La pesée doit durer 30 minutes minimum.
* Des horaires de pesées décalés seront proposés de façon à assurer une grande fluidité.
* Le tirage au sort est effectué par le responsable sportif de la manifestation, désigné par la Ligue, avec utilisation du logiciel fédéral de tirage. Les judoka seront répartis par catégorie de poids ou le cas échéant par groupe morphologique afin d’assurer un nombre de combats suffisants aux participants.
* Le suivi de compétition s’effectue par le tirage au sort fédéral.
* A l’issue de la manifestation, les tableaux et le rapport sportif sont envoyés par mail, le jour même, à la Ligue et au responsable du circuit régional. L’extranet fédéral est mis à jour à l’issue de la compétition.
* Les feuilles de pesées originales, ainsi que les tableaux originaux, doivent être adressés en version numérique à la Ligue de Normandie dans les jours suivant la compétition.

**Bilan :**

* Si le club organisateur le souhaite, les photos des podiums seront mais en ligne sur le site de la Ligue de Normandie, ainsi qu’un compte rendu du tournoi.
* Une fiche bilan sous forme de questionnaire informatisé sera à renvoyer dans les quinze jours suivant la manifestation.

La structure accueillante s’engage à être en conformité avec les textes fédéraux et le code du sport quant à l’organisation de manifestations sportives.

Engagements réciproques

Les engagements ci-dessous font l’objet d’une convention signée en début de saison sportive entre la ligue de Normandie et la structure accueillante de chaque étape du circuit régional des ceintures de couleurs.

**Soutien logistique / engagements de la Ligue**

* La Ligue octroie une aide financière de 800 Euros pour l’organisation d’une étape du circuit régional des ceintures de couleurs. Aide attribuée à l’issue de la manifestation, à réception par la Ligue d’une facture émise par la strucutre accueillante.
* Diffusion via l’extranet et sur le site de la Ligue
* Nomination d’un officiel, d’un référent de l’ETR, d’un responsable d’arbitrage.

**La structure accueillante s’engage à :**

* Fournir la plaquette du tournoi (respectant ce cahier des charges et les textes officiels de la FFJDA pour la saison en cours) au format Word et/ou PDF en début de saison sportive à la Ligue de Normandie.
* Organiser la manifestation dans une salle aux normes réglementaires avec minimum 4 surfaces de combat : 6m x 6m (minimum) avec 2m de sécurité entre 2 tapis et tout autour de chaque surface. Et conforme à l’organisation des manifestations sportives comme définie par le code du sport.
* Prendre en compte que la capacité d’accueil de la salle en nombre de spectateurs soit d’au moins 300 personnes.
* Fournir le service médical et trousse de secours afférente.
* Fournir les récompenses aux 4 premiers de chaque catégories.
* Organiser une buvette.
* Faire toutes les formalités administratives permettant l’organisation de la compétition et de la buvette.

**Les partenaires :**

* La structure accueillante veille à afficher de manière à être facilement visibles des gradins spectateurs, les éléments visuels relatifs aux sponsors et partenaires qui lui sont éventuellement fournis par la Ligue de Normandie.
* La structure accueillante prévoit des emplacements pour l’accueil éventuel des sponsors et partenaires de la Ligue de Normandie et le matériel nécessaire à leur installation. L’organisateur est alerté de la présence du/des sponsor(s) au plus tard 5 jours avant l’évènement.
* La structure accueillante peut prévoir l’accueil de ses propres sponsors ou partenaires sur l’évènement à partir du moment où ils ne se retrouvent pas en concurrence directe ou indirecte avec les sponsors ou partenaires de la Ligue de Normandie, qu’ils soient présents physiquement (stands, flyers), ou présents sur les visuels affichés à la demande de la Ligue de Normandie. **En tout état de cause, la structure d’accueil demande à la Ligue de Normandie une autorisation pour accueillir sur l’évènement tout sponsor ou partenaire propre, dont elle décrit précisément le secteur d’activité**.

Composition du corps arbitral

* La prise en charge des déplacements, indemnités de tenue et repas des arbitres et commissaires sportifs est assurée par la structure accueillante sur les bases du tarif appliqué par la Ligue de Normandie pour la saison en cours.
* Un responsable d’arbitrage de niveau régional minimum est désigné par la Commission Régionale d’Arbitrage.
* La structure accueillante doit prévoir un nombre suffisant d’abitres (3 par tapis minimum) et de commissaires sportifs, pour assurer le bon déroulement de la compétition. La structure accueillante peut se mettre en lien avec les responsables d’arbitrage du comité afin d’aider à la constitution du corps arbitral.